



AVIS PUBLIC

est donné à l'effet :

1. que le rôle général de perception de la Municipalité de Saint-Donat est déposé à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490, rue Principale,
2. et que les comptes de taxes seront postés le 14 février 2023.

Fait conformément aux termes de l'article 1007 du *Code municipal*, à Saint-Donat, ce 14 février 2023

Gabriel Leblanc, directeur du greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gabriel Leblanc, directeur du greffe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 15 février 2023, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 15 février 2023

Gabriel Leblanc, directeur du greffe